

Résumé d'évaluation

Evaluation ex post des lignes de crédit dédiées climat de Proparco aux institutions financières

Thème Climat (Atténuation)	Pays Multi (16)	Secteur Privé / Institutions Financières	Evaluateur adelphi	Année d'évaluation 2023
----------------------------------	--------------------	---	-----------------------	----------------------------

Données clés de l'évaluation

Clients : Institutions financières (hors microfinance)

Nombre de lignes de crédit évaluées : 26

Périmètre : Projets signés entre 2016 et 2021

Montants : €777 millions dédiés climat atténuation

Pays : 16 (4 continents)

Contexte stratégique

Lutter contre le changement climatique est un des piliers stratégiques de l'AFD. Dans sa stratégie Climat et Développement 2017-2022, l'Agence s'engage notamment à augmenter le volume de finance climat, avec pour objectif qu'au moins 50% de ses autorisations annuelles soient à « co-bénéfices » climat.

Conformément à ces priorités, Proparco finance des projets qui présentent des co-bénéfices climat, pour l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets. Au moment de l'évaluation, Proparco avait déjà approuvé plus de 3 milliards d'euros de finance climat via les différents types de projets qu'elle finance. En 2021, ces autorisations climat, très majoritairement liées à l'atténuation, s'élevaient à €677 millions (soit 34% des autorisations de cette année) et concernaient 31 projets.

Une part significative de cette finance climat en faveur du secteur privé dans les pays d'intervention de Proparco passe par les institutions financières locales, qui signent avec Proparco des lignes de crédit dont les fonds devront entièrement ou partiellement être utilisés pour financer des projets à co-bénéfices climat (selon des critères d'éligibilité définis au moment de l'instruction).

Une première évaluation ex post avait été menée en 2017 sur un échantillon de 16 lignes de crédit dédiées climat signées entre 2008 et 2015.

Objectifs

Les principaux objectifs de l'évaluation de 2023 sont les suivants :

- Analyser (dont quantifier) les **effets et impacts des lignes de crédit dédiées climat** de Proparco en tant qu'instrument d'atténuation du changement climatique
- Evaluer les **améliorations depuis l'évaluation de 2017**
- Identifier des **pistes d'amélioration** pour Proparco

Approche et méthodologie

L'évaluation a suivi les **critères de l'OCDE** pour évaluer des projets de développement, s'intéressant donc à la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, l'impact, la durabilité, ainsi que la valeur ajoutée de Proparco avec ces lignes de crédit.

L'évaluation a nécessité l'analyse de données *ex ante*, ayant été définies avant la signature des projets (par exemple, les critères d'éligibilité définissant les types de projets à co-bénéfices climat que les banques peuvent financer avec les fonds de Proparco) et *ex post* (notamment les documents détaillant les projets réellement financés par les banques et leurs impacts).

Par ailleurs, **des questionnaires ont été envoyés aux institutions financières pour recueillir des données et informations additionnelles, et des entretiens ont été menés avec plusieurs banques.** Les questionnaires ont permis à la fois la collecte de données sur les activités climat financées et d'informations plus qualitatives sur les institutions financières, permettant d'analyser l'impact de Proparco au-delà de son financement climat.

Principaux résultats de l'évaluation

Financement d'activités à co-bénéfices climat atténuation

- Les 20 lignes de crédit pour lesquelles des données ont été disponibles ont permis l'octroi de **595 sous-prêts** par les institutions financières locales.
- **70% (en volume) de ces prêts ont financé des projets d'énergies renouvelables. Viennent ensuite les activités agricoles (10%) et les projets d'efficacité énergétique (8%).** En nombre de prêts, l'efficacité énergétique (39%) suit de près les projets d'énergies renouvelables (43%).
- Les évaluateurs.ices notent que la quasi-totalité des banques ont continué de financer des projets à co-bénéfices climat après la ligne de crédit avec Proparco.

Impacts quantitatifs

- Les projets d'énergies renouvelables ont permis l'installation de **1 873 MW de nouvelles capacités, notamment éoliennes et solaires.**
- L'étude estime les **émissions évitées** par les projets d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique à **plus de 1,5 million de tonnes de CO₂eq par an.**

Comparaison avec les résultats de l'évaluation précédente

- L'évaluation note une **amélioration des données**, notamment d'impact, **reportées par les banques** (économies d'énergie, émissions évitées, etc).
- En termes de bénéficiaires, une évolution est observée vers des **banques plus petites et moins expérimentées sur la finance climat que celles précédemment évaluées.** Cela peut expliquer la difficulté de certaines banques à allouer l'ensemble des fonds climat de Proparco à des activités éligibles.
- L'évaluation note également une **relative diversification des types de projets financés.**
- En revanche, l'étude met en avant le **manque continu de données permettant de s'assurer de l'éligibilité d'une part significative des prêts climat** : pour 22% des fonds, davantage d'information serait nécessaire pour confirmer ou infirmer avec certitude l'éligibilité des activités financées aux critères d'éligibilité prédéfinis tandis que pour 34%, l'utilisation demeure inconnue de Proparco.

Limites

- Les impacts rapportés ou estimés par l'évaluation sont ceux des projets financés par les banques. L'étude n'a pas permis le calcul des impacts *attribuables* aux financements de Proparco.

Recommandations pour Proparco

L'évaluation recommande à Proparco de :

- **Evaluer plus systématiquement la maturité et les besoins des institutions financières en ce qui concerne la finance climat** pour mieux dimensionner les lignes de crédit et soutenir davantage les banques les moins matures sur le sujet, par exemple via de l'accompagnement technique en amont des projets ou encore par un suivi plus rapproché après signature.
- **Mettre davantage l'accent sur le suivi de l'usage des fonds climat et des impacts associés, à la fois auprès des banques et au sein de Proparco.** Notamment :
 - Définir *ex ante* avec chaque banque une liste de types de projets éligibles et les indicateurs d'impact associés adaptée à son activité.
 - Au sein de Proparco, établir une organisation et un process clair pour suivre l'utilisation des fonds des lignes de crédit climat au fil de l'eau.
- Développer des outils accessibles aux banques pour faciliter les vérifications d'éligibilité de leurs prêts climat et le calcul des indicateurs d'impact associés.